

Expressions

Numéro 63 - novembre 2013 - 1 euro

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires



Photo Lagatie

LIBERTÉ ÉGALITÉ SOLIDARITÉ

72 % DES TÂCHES DOMESTIQUES SONT ASSURÉES PAR LES FEMMES.

AU SEIN D'UN COUPLE AVEC ENFANT, LE TEMPS DE TRAVAIL DE LA MÈRE (RÉMUNÉRÉ ET DOMESTIQUE) EST SUPÉRIEUR À CELUI DU PÈRE DE **3** HEURES PAR SEMAINE.

L'ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES SALAIRES DES FEMMES ET DES HOMMES EST ENCORE DE **27 %**.

96 % DES CONGÉS PARENTAUX SONT PRIS PAR LES FEMMES.

APRÈS LA NAISSANCE D'UN ENFANT, UN PÈRE SUR NEUF RÉDUIT OU INTERROMPT SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE CONTRE **1** MÈRE SUR **2**.

DANS **85 %** DES CAS, UNE FAMILLE MONOPARENTALE EST COMPOSÉE D'UNE FEMME AVEC SES ENFANTS.

37 % DES MÈRES SEULES AVEC SES ENFANTS VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ.

L'égalité n'est pas

un long fleuve tranquille

40 % DES PENSIONS ALIMENTAIRES SONT AUJOURD'HUI PAYÉES DE FAÇON IRRÉGULIÈRE.

400 000 FEMMES ONT ÉTÉ VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES EN DEUX ANS, COMMISES PAR LE CONJOINT OU L'EX-CONJOINT.

148 FEMMES SONT MORTES EN 2012, VICTIMES DE LEUR COMPAGNON OU EX-COMPAGNON.

50 % DES FEMMES PRENNENT PART À DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES MAIS **85 %** DE LA COUVERTURE MÉDIATIQUE EST DÉDIÉE À DES SPORTIFS MASCULINS.

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires

expressions **Solidaires**

Ce 4 pages propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

La colère patronale n'est pas la nôtre

Un très fort sentiment d'exaspération existe aujourd'hui dans la population. Les inégalités sociales, l'enrichissement d'une minorité tandis que la majorité est toujours plus exploitée (chômage, précarité, revenus en baisse, droits remis en cause, etc.), la casse des services publics, les « affaires » qui touchent le monde politico-financier, l'inefficacité des réponses politiques nourrissent ce ras-le-bol.

Ce qui s'est passé en Bretagne fin octobre/début novembre illustre ce contexte, des potentialités en matière de changement social mais aussi des dangers par rapport à ce que nous défendons et à ce que nous voulons construire. Nous prônons la transformation sociale et considérons que l'action directe des travailleurs et des travailleuses sera déterminante pour y arriver : alors, nous sommes attentifs lorsque « ça bouge ». . . Parce que nous sommes aussi une organisation syndicale qui défend les travailleuses et des travailleurs, mais aussi un certain nombre de valeurs, nous ne pouvons soutenir tout ce qui bouge !

Nous n'avons pas d'intérêt commun avec le patronat, avec les gros propriétaires terriens, avec les tenants du productivisme agricole, avec les forces politiques réactionnaires. L'histoire nous enseigne que des forces qui nous sont totalement opposées savent aussi organiser des actions de masse, des manifestations de rue . . . cela peut parfois même conduire au fascisme !

Peur de l'avenir pour soi et les siens, sentiment d'injustice et d'abandon ne cessent de progresser. Plus de 5 millions de chômeurs et de chômeuses, plus de 8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Les « plans sociaux » s'accumulent, les suppressions d'emplois publics se multiplient ; chômage partiel, temps partiel et emplois précaires sont présentés comme les seules solutions . . . Le gouvernement renonce à combattre patronat et finance et les laisse poursuivre la destruction des emplois, de nos droits et de nos vies. De quoi être en colère. Une colère, qu'il nous faut exprimer collectivement contre les responsables de cette situation insupportable ; une colère, qui ne doit pas se retourner contre d'autres victimes de ce système ; et une colère porteuse d'alternatives pour une autre société.

Ne pas se tromper de colère

Soit nous constatons amèrement la montée de l'extrême droite et la banalisation de ses dangereuses idées, soit nous prenons les moyens d'intervenir dans les milieux populaires avec un discours et des pratiques à l'opposé des dérives fascistes. Cela veut dire nous organiser pour assurer un vrai travail de terrain aussi bien en direction des salarié-es qu'en diffusant régulièrement des tracts Solidaires dans les lieux publics, être présents dans les quartiers en intervenant sur les sujets locaux (transport, services publics, logement, commerces, etc.). Ces priorités doivent être discutées dans toutes nos équipes militantes.

Des révoltes pour construire la transformation sociale que nous voulons

Nous voulons une autre société. Nous avons des revendications de fond qui vont dans ce sens, nous avons aussi des exigences à plus court terme, toutes aussi importantes, car le besoin de justice et le droit de vivre décemment ne sauraient attendre. Avant comme après les échéances électorales, les mobilisations et l'action collective sont indispensables pour changer la donne et imposer nos revendications.

Les batailles sociales perdues ces dernières années pèsent sur le moral des salarié-es, sur leur espoir de voir les choses changer par leur propre action. Les luttes locales ont un rôle important pour reconstruire cette confiance dans l'action collective, c'est pourquoi les syndicats Solidaires en font une de leurs priorités.

Gagner localement sur des revendications locales, parfois catégorielles, c'est se donner les moyens de gagner plus largement ensuite !

Mais les luttes sociales partielles ne doivent pas devenir notre seul horizon ; il nous faut toujours situer notre combat dans la perspective du changement social que nous voulons, et donc travailler, débattre, approfondir nos réflexions sur des sujets comme l'auto-gestion, les services publics, les travaux socialement utiles ou la prise en compte des enjeux écologiques !

Un projet de loi de Finances 2014 au service de l'austérité!

Les parlementaires planchent sur le projet de loi de finances (PLF) 2014. Pour Solidaires, ces sujets comme celui du PLFSS (financement de la sécurité sociale) sont tous marqués du sceau de l'austérité qui nécessite une mobilisation pour la justice et la solidarité.

Un budget porteur d'une nouvelle aggravation des inégalités sociales

Les grandes lignes du budget 2014 sont connues : 15 milliards d'économies sur la dépense publique, dont 6 sur la sécurité sociale et 9 dans les services publics.

Ce budget d'austérité fait la part belle aux entreprises. Après avoir abandonné la taxe sur l'excédent brut d'exploitation sous la pression du lobby puissant du patronat, après les atermoiements autour de l'écotaxe (mesure Sarkozy), l'Etat confirme un abondement de 20 milliards pour le crédit d'impôt compétitivité sans y adjoindre de mesure de contrôle quant à son utilisation!

Le gouvernement, une fois de plus, répond surtout aux exigences du patronat au détriment des difficultés sociales et des effets environnementaux que les mesures inscrites dans le texte initial auraient pu atténuer. Encore une fois, en faisant le choix des économies sur la dépense publique, qui fragilisent les services publics qui sont pourtant un élément fondamental de la cohésion sociale, il donne un mauvais signe envers celles et ceux qui chaque jour ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts. En refusant de s'attaquer à la question des ressources et en ne s'attaquant pas à la fraude fiscale qui gangrène notre équilibre budgétaire, il confirme qu'il préfère protéger les riches et ainsi obéir aux orientations voulues par les directives européennes.

Un budget injuste au service du patronat

Les choix qui sont opérés lors de l'élaboration d'un PLF déterminent très clairement l'orientation d'une politique. Pour le PLF 2014 :

Du côté des recettes
Il est clair que la dimension sociale n'est pas au rendez-vous.

La hausse de la TVA au 1^{er} janvier 2014 (les taux actuels de 7% et 19,6% passeront à 10% et 20%) mettra à contribution l'ensemble des ménages, et pénalisera particulièrement les plus modestes, surtout lorsque l'on sait que la baisse envisagée du taux de 5,5% à 5% a été abrogée! En contrepartie, certaines mesures visent à alléger l'impôt sur le revenu des contribuables faiblement imposés ou situés juste en deçà du seuil d'imposition. Tel est le cas du relèvement de la décade par exemple. L'indexation du barème de l'impôt sur le revenu est enfin actée : il s'agit d'un juste retour des choses.

La baisse du plafonnement du quotient familial aura des conséquences négatives pour beaucoup de familles, pas seulement parmi les plus aisées. La suppression de la 1/2 part dont bénéficient certains parents isolés est confirmée, ce qui provoquera des effets pervers en chaîne sur la taxe d'habitation.

En matière de lutte contre la fraude fiscale, annoncer 2 milliards d'euros de recettes nouvelles, alors que celle-ci est estimée entre 60 et 80 milliards par an, confirme la non-volonté de s'attaquer à ce fléau... d'autant que la poursuite des suppressions d'emplois (2 564 aux Finances) touchera les services, parmi lesquels ceux qui assurent le contrôle sur pièces ou la détection de la fraude.

Du côté des dépenses
C'est quinze milliards de baisse!

Les dépenses de l'Etat seront réduites de 9 milliards d'euros. Dépenses de fonctionnement, de personnel (avec la poursuite des baisses d'effectifs dans les administrations non prioritaires)... au bout du compte, cela fera encore plus de 2 000 suppressions nettes! (les 11 000 emplois créés dans les secteurs dits "prioritaires" par le gouvernement seront financés par quelques 13 000 suppressions dans les autres!). De son côté, la protection sociale verra sa dotation amputée de 6 milliards d'euros.

Exemple d'un deal qui en dit long sur les marges de manœuvre du gouvernement

Les agents de la catégorie de C de la Fonction publique doivent avoir une grille de rémunérations rénovée. En effet, près d'un million d'entre eux/elles ont des revenus équivalents au SMIC voire, pour certains-es, en dessous. Jusqu'alors, à chaque hausse du SMIC (plutôt rare dans la période) il fallait mettre en place une indemnité compensatrice pour les maintenir au niveau de celui-ci. Le gouvernement, qui n'a pas dérogé les moyens de réfléchir globalement à l'ensemble de la grille de la Fp, a donc choisi unilatéralement de « faire un effort » pour les catégories C. Il était donc prévu une nouvelle grille provisoire au 1^{er} janvier 2014 (donc prise sur le budget 2014). Comme dans le même temps, dans ce même budget, le gouvernement a décidé de réduire les dotations aux collectivités locales, celles-ci ont fait pression pour que cette nouvelle grille ne s'applique pas au 1^{er} janvier... Ainsi quand les employeurs s'arrangent entre eux, ce sont les salarié-es qui trinquent. Les agents concernés perdront un mois au moins de cette nouvelle grille qui verra en principe le jour au 1^{er} février!

Le ras le bol fiscal : mythe ou réalité?

Pendant que le débat à l'Assemblée nationale et au Sénat examine point par point ce projet de budget, un climat malsain s'est installé dans notre pays autour du thème du « ras le bol » fiscal. Une telle dérive remet en cause l'acte démocratique, inscrit dans la constitution, du consentement à l'impôt.

Une des raisons est le détournement de la fiscalité de son objectif premier, à savoir un système redistributif garantissant des services publics et l'intérêt général. Mais ce ras le bol est également de plus en plus instrumentalisé par des catégories d'intérêts particuliers qui n'ont qu'un lointain rapport avec l'intérêt général. Ainsi, le mouvement des pigeons (groupement d'entrepreneurs qui a fait le buzz en fustigeant certaines mesures fiscales induites par le PLF 2013) voulait en fait être simplement exempté d'un relèvement de l'effort fiscal. Le patronat est toujours en première ligne pour réclamer moins d'impôts, moins de cotisations sociales!

Alors que le montant de la fraude fiscale dans notre pays équivaut au déficit budgétaire en année « normale », alors que l'effort fiscal se concentre de plus en plus sur une catégorie de citoyens, on peut comprendre que le rejet de l'impôt se fasse entendre.

Des éléments de la réalité :

En matière d'impôts sur le revenu, près de la moitié des contribuables n'en payent pas... et ils ne sont pas tous pauvres!!! Le fait d'avoir réduit le nombre de tranches (même si une tranche à 50% a été instaurée) réduit fortement la progressivité de cet impôt qui frappe lourdement les classes moyennes.

En matière de TVA par contre, tout le monde y est assujéti, mais son taux proportionnel pèse évidemment plus sur les petits revenus que sur les gros. Et c'est pourtant cet impôt que le gouvernement a choisi d'augmenter en 2014. La fiscalité directe locale de son côté aurait bien besoin d'être repensée. Lorsque l'on sait que les bases du foncier n'ont pas été réévaluées depuis les années 70!

La maxime « ce qui est fraudé par les un-es est payé par les autres... », prend autant de sens aujourd'hui que le montant de la fraude principale initiée par le monde de l'entreprise et de la finance est important.

Alors, l'impôt à quoi ça sert?

OUI L'IMPÔT EST NÉCESSAIRE. POUR QU'IL SOIT ACCEPTÉ IL DOIT ÊTRE JUSTE!

Mais à quoi sert-il vraiment?

Curieusement, souvent les détracteurs/trices de cet outil démocratique réclament à corps et cris des services faciles d'accès et si possible gratuits, notamment :

Des écoles pour leur enfant qui soient à proximité avec suffisamment d'enseignant-es pour que les classes ne soient pas surchargées ;

Des hôpitaux bien équipés, avec des personnels disponibles, qui puissent très rapidement être accessibles, parfois en urgence, pour être bien pris en charge en cas de besoin ;

Des administrations qui puissent les renseigner rapidement sans avoir à faire la queue pour toutes sortes de questions ;

Des juges pour aider dans les démarches de la vie (séparation, conflits...);

Des réseaux de transports, nationaux ou régionaux, permettant des liaisons sécurisées, efficaces et rapides...;

Des routes correctement entretenues pour faciliter les déplacements en toute sécurité... La liste est longue, et non exhaustive, de tous les services publics auxquels nous avons à faire, chaque jour en fonction de nos besoins.

Nombre de missions sont détournées de leur raison d'être. Nous contestons la manière dont est utilisé une partie de l'argent public notamment l'Etat a construit un appareil répressif, normatif, liberticide parfois, avec cet argent public. Il y a besoin de redistribuer une partie de la richesse produite pour financer les besoins collectifs.

Et les agents et moyens mis à la disposition des services publics pour servir les citoyen-nes, qui les financent?

L'impôt tout simplement. L'impôt national ou local permet la réalisation de ces services que chacun-e juge indispensables et naturels.

Une politique fiscale est injuste, si elle n'assure plus la redistribution des richesses, si sous le poids des lobbys, les rentrées fiscales s'amenuisent soit en raison d'une fraude difficilement contrôlée soit par des absences de recettes dues à des décisions politiques. Les principales victimes, en sont d'abord les citoyen-nes qui ne bénéficient plus des services publics qu'ils sont en droit d'attendre.

Une réforme fiscale est nécessaire et urgente à mener. Pas par petit bout mais bien en englobant l'ensemble de ses composantes : fiscalité directe, indirecte, locale, et bien sûr avec une vision européenne dans un but d'harmonisation afin de limiter au sein de l'Europe, les effets de « compétition fiscale ».

Une fiscalité juste et stable est fondée sur des budgets équilibrés qui permettront sans difficultés de construire des services publics de qualité au service de toutes et tous.

Les sans-papiers rackettés!

Solidaires et ses syndicats impliqués dans la campagne unitaire « Non au racket sur les cotisations sociales, non à l'injustice fiscale » revendiquent la considération des sans papiers comme citoyen-nes aussi respectables que les autres. En déclarant leurs revenus, les travailleurs/euses sans papiers remplissent un devoir citoyen, acceptent les obligations. Ils/Elles acquittent les prélèvements sociaux et l'impôt, à commencer par la TVA, l'impôt sur le revenu et parfois aussi des impôts locaux mais ils ne bénéficient pas la plupart du temps de couverture sociale et surtout pas à la hauteur du travail qu'ils/elles fournissent.

Leur permettre de remplir l'acte citoyen de souscription d'une déclaration de revenus, c'est leur rendre justice en les aidant à effectuer un acte important.

C'est le début de la régularisation de leur situation et l'accès à une légitimité qui leur est due face à l'incohérence et l'hypocrisie du gouvernement qui refuse de régulariser les sans papiers alors que des milliers d'entreprises profitent de cette main-d'œuvre sous payée et sur exploitée, faisant ainsi pression sur les salaires de l'ensemble du monde du travail.

Qui veut la mort de

l'inspection du travail ?

L'inspection du travail est en ébullition et pas une semaine ne se passe sans action ou manifestation pour dénoncer la « casse » de celle-ci mise en œuvre par Michel Sapin. Ce projet de restructuration de l'inspection du travail fait peser de graves dangers sur son indépendance et son caractère généraliste. Cette réforme vient s'ajouter au dépeçage d'un droit du travail protecteur des salarié-es poursuivi par le gouvernement, notamment avec la loi de « sécurisation » de l'emploi du 14 juin.

Le projet ministériel prévoit notamment la disparition des sections d'inspection du travail actuelles (composées d'un inspecteur/trice pour les entreprises de plus de 50 salarié-es, de deux contrôleurs/euses du travail pour celles de moins de 50 salarié-es et d'un secrétariat) et leur remplacement par des unités de contrôle (UC) réunissant entre 8 et 12 agents. Aujourd'hui, à une section d'inspection correspond (sauf exception) un secteur géographique au sein duquel l'inspection du travail exerce le contrôle de toutes les entreprises. Cette organisation garantit un échelon de proximité pour les salarié-es et exclut une répartition du contrôle des entreprises en fonction de leur caractère sensible ou des implications politiques ou économiques de tel ou tel dossier.

« Le Medef en a rêvé, le PS l'a fait »

Demain, si la réforme passe, des directeurs/trices d'unité de contrôle « piloteront » et « animeront » celles-ci. En clair, ils/elles seront chargés d'orienter l'action de contrôle en fonction des priorités politiques du ministère et de mettre au pas les plus récalcitrant-es vis-à-vis des programmes de contrôle décidés par la hiérarchie sans lien avec les problématiques de terrain. C'est l'un des enjeux principaux de la réforme : en finir avec l'indépendance de l'inspection du travail vis-à-vis du pouvoir patronal comme du pouvoir politique. Ces directeurs/trices disposeront de l'autorité hiérarchique, de tous les pouvoirs de contrôle et pourront donc intervenir sur un dossier ou dans une entreprise pour se substituer à l'inspecteur/trice du travail. Ces éléments vont à l'encontre de la Convention n° 81 de l'Organisation internationale du travail qui garantit autonomie et indépendance, seules à mêmes de garantir une inspection du travail au service des salarié-es.

Sous couvert de complexification croissante du droit du travail (complexité faite de dérogations en tout genre, de droit du patronat à contourner légalement les bases élémentaires du Code du travail), Sapin veut renforcer la spécialisation de l'inspection du travail, par la création d'unités de contrôle dédiées à un secteur ou un risque particulier (transport, agriculture, travail illégal, amiante, BTP...). Cela remet en cause le caractère généraliste de l'inspection : actuellement elle contrôle l'ensemble des dispositions du Code du travail dans une entreprise donnée : durée du travail, santé et

sécurité, rémunération, congés, etc. Demain, des unités spécialisées ne seront plus compétentes que pour un champ particulier, ce qui appauvrira considérablement l'action de contrôle, entrainera une baisse du nombre d'agents affectés au contrôle généraliste et un renforcement des campagnes sur un risque particulier (au détriment de tous les autres).

La disparition des contrôleurs/euses du travail est un autre volet de la réforme. Sapin prévoit de ne laisser subsister que des inspecteurs/trices du travail. 500 contrôleurs/euses du travail seront promus inspecteurs/trices du travail dans les trois années qui viennent. Mais avec 800 inspecteurs/trices et 1 500 contrôleurs/trices actuellement, de sérieuses menaces pèsent sur les effectifs, aucune garantie n'étant donnée sur le maintien des effectifs dédiés au contrôle. Dans l'immediat, cela signifiera une baisse du nombre de contrôle dans les petites entreprises (celles dans lesquelles il n'existe que très peu de représentant-es du personnel et de syndicats pour défendre les salarié-es) et une charge de travail accrue pour les inspecteurs/trices du travail, qui assureront désormais le contrôle de toutes les entreprises, quelque soit leur effectif.

Demain, une inspection du travail à plusieurs vitesses

Le projet Sapin va désorganiser profondément l'inspection du travail au détriment des salarié-es et des représentant-es du personnel privés d'interlocuteurs/trices identifiés et de proximité. Cette restructuration de l'inspection du travail profitera en premier lieu au patronat, qui verra enfin exaucer l'un de ses vœux les plus chers : la mise au pas de l'action de l'inspection. Sans compter que le ministère du travail veut voir se développer dans les petites et moyennes entreprises une nouvelle « ingénierie de contrôle » privilégiant l'information et le conseil plutôt que le contrôle...

Face à la grogne, Sapin met en avant les « nouveaux pouvoirs de sanction » qui seront donnés aux agents de contrôle... sans dire que ces nouvelles « sanctions » ne seront pas toujours à la main des inspecteurs/trices du travail (mais de leur directeurs/trices) et que certaines d'entre elles seront des ersatz de sanctions pénales à l'encontre des employeurs.

La défense des droits des salarié-es a besoin non seulement d'une inspection du travail plus nombreuse et plus proche du terrain, mais également de débarrasser le Code du travail de toutes les dispositions anti-sociales et dérogatoires qu'il contient.

Pour en savoir plus

le site de SUD Travail Affaires sociales :

www.sud-travail-affaires-sociales.org

infos solidaires



Campagne intersyndicale unitaire contre l'extrême droite

Le lancement de cette campagne – initiée par la CGT, la FSU et Solidaires –, qui doit s'inscrire dans la durée, se concrétisera par l'organisation, le mercredi 29 janvier à la Bourse du travail de Paris, d'une journée de débats et de formation sur les impostures sociales du FN et les ripostes syndicales au développement des idées de l'extrême-droite (programme en cours de finalisation). Cette journée s'adresse à l'ensemble de nos équipes syndicales, celles confrontées dans les entreprises et les services à ces questions. Les salles réservées permettent la participation de 150 à 200 militant-es de Solidaires. Du matériel de présentation unitaire sera bientôt disponible.

Non au Traité Transatlantique !

Un collectif unitaire, regroupant associations, syndicats (CGT, FSU, Solidaires) et partis, s'est constitué pour mener une campagne citoyenne sur les enjeux du pacte transatlantique entre les USA et l'Union européenne. Ce Grand Marché Transatlantique vise à libéraliser totalement les marchés agricoles, non agricoles, les services, le marché financier et le marché des investissements. Pour plus d'infos, voir le site : <http://stop-tafta.wordpress.com> et le tract de Solidaires : http://www.solidaires.org/IMG/pdf/Tract_pacte_transatlantiqueb.pdf

Multiplier les ALTERNATIBA

Alternatiba, le 6 octobre dernier à Bayonne, a été de l'avis général une réussite avec plus de 12 000 participant-es déambulant dans la ville au gré des stands et de la diversité des débats mettant en lumière des initiatives alternatives en matière de justice sociale, d'enjeux climatiques,

d'économie solidaire, de relocalisations, de sobriété et d'efficacité énergétique... À l'issue de cette journée, les 96 organisations qui ont relayé l'initiative ont lancé un appel à multiplier ce type de village alternatif. Solidaires y a toute sa place et appelle les militant-es à s'inscrire localement dans ces initiatives porteuses d'avenir pour la transformation sociale et écologique à laquelle nous travaillons.

Journées intersyndicales femmes 2014

Les prochaines journées intersyndicales femmes (à l'initiative de Solidaires, CGT et FSU) auront lieu les 20 et 21 mars 2014, à Paris. Les thèmes retenus (encore en préparation) pour cette nouvelle session aborderont le travail des femmes dans l'histoire, le genre, la protection sociale et les politiques familiales, l'égalité professionnelle... Réserver ces dates ! Infos complémentaires à venir.

Soutien aux Roms

Lors d'un bilan d'un an d'application de la circulaire sur l'accompagnement des évacuations de campements illégitimes, présenté par le Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement, de nombreuses associations ont déploré le déficit de diagnostic social au profit du volet sécuritaire et le manque de volonté politique à résoudre la détresse sanitaire concernant 20 000 personnes vivant en bidonville, dont des enfants pour près de la moitié ! Alors que les mesures transitoires restreignant l'accès à l'emploi aux personnes bulgares et roumaines prendront fin le 31 décembre, élu-es locaux et ministre de l'intérieur continuent à exploiter la figure du « Rrom », bouc émissaire idéal, et évacuations de terrains et obligations de quitter le territoire se multiplient... heureusement les mobilisations et les solidarités aussi. Amplifions encore celles-ci !

Gaz de schiste : un peu d'air !

Fin septembre, le Conseil Constitutionnel a confirmé la loi de juillet 2011 qui interdit l'exploration et l'exploitation des Gaz de schiste par fracturation hydraulique. Cependant, la vigilance reste de mise car la loi autorise la recherche avec l'accord d'une commission... qui ne s'est jamais réunie jusqu'à présent.

Expressions solidaires

Journal édité par l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Vilette
75 019 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Annick Coupé

N° CPPAP : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie,
Montreuil-sous-Bois (93)



Graphisme : Atelier Du Bonjour

Nos dimanches et nos nuits ne sont pas à vendre

6 BONNES
RAISONS DE
NE PAS BOSSEZ
LE DIMANCHE!

LUNDI
MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI!



3 questions à :

Laurent Degousée

animateur de SUD commerces et services

Quelle est la réalité des horaires atypiques dans le commerce ?

Depuis les années 90, les exceptions au repos dominical se multiplient : loi quinquennale de 1993 qui autorise, entre autre, l'ouverture dominicale du magasin Virgin des Champs Elysées (on connaît la suite), amendement Debré en 2008 en faveur des enseignes d'ameublement, loi Maillé de 2009 qui crée les PUCE (Périmètres d'Usage de Consommation Exceptionnelle) et élargit l'ouverture de droit à tous les commerces implantés dans les zones touristiques, etc.

La loi sur le travail de nuit date elle de 2001 : à coup d'ouvertures exceptionnelles pour le lancement de tel ou tel produit puis de tentatives, dans les années 2000, d'ouvertures des magasins d'habillement pour les soldes, celui-ci gagne du terrain. Ainsi, Sephora avait pour projet, avant notre intervention, de fermer le week-end à... 2h du matin ! Et la grande distribution cherche elle à instaurer le réassortiment des magasins une fois la nuit tombée.

Quelles revendications pour que les salariés-es ne fassent pas les frais de la concurrence inter-enseignes ?

D'abord augmenter les salaires, qui plafonnent le plus souvent au SMIC, voire moins à cause du temps partiel, et ainsi les volontaires ne se bousculeront pas ! Pour les étudiants-es salariés-es, instaurer un revenu socialisé d'études pour ne pas compromettre la réussite de ces dernières comme c'est trop souvent le cas.

Là où le travail dominical est une réalité, qu'il soit de droit ou basé sur un prétendu volontariat, nous revendiquons :

Le fait que celui-ci ne soit pas concomitant à l'embauche ce qui est la règle, avec possibilité de rétractation par la suite.

Le doublement a minima du salaire versé ce jour-là.

Cela vaut pour nous, pour tous les travailleurs/euses dominicaux, dont ceux/elles des restaurants, de la sécurité, des transports etc.

Sur le travail de nuit, qui est de surcroît nocif à la santé, nous demandons la stricte application de l'interdiction actuelle, rappelée par plusieurs décisions de justice à notre initiative (superettes, grands magasins, Apple, Uniqlo, Monoprix et Sephora désormais) : 21h, c'est déjà bien assez tard !

Quelles sont les perspectives du mouvement de l'intersyndicale CLIC-P ?

L'intersyndicale du commerce parisien existe depuis 2010. Elle est désormais composée, outre SUD, de la CFDT, de la CGC, de la CGT et de l'UNSA.

Nous avons été reçus par la commission Bailly, mise en place par le gouvernement pour plancher sur la question du travail dominical, et avons réaffirmé les points suivants :

Pas de nouvelle zone touristique dans Paris car demain si les grands magasins d'Hausmann ouvrent, c'est le Forum des Halles qui suivra, etc.

Pas de PUCE parisienne : ainsi, à Bercy Village, notre action, combinée à celle de l'Inspection du travail, a permis de juguler les ouvertures dominicales

sauvages, y compris celle de La Fnac qui s'y aventurerait.

Pas de nouvelle dérogation, que ce soit pour le bricolage ou les grandes gares, car, à agir en permanence par voie d'exception, le travail dominical se généralisera, deviendra la règle et ce sera alors la fin des majorations de salaire... là où elles existent !

Sur le travail de nuit, nous avons sommé, dans la foulée de l'arrêt Sephora, les magasins concernés à se conformer, sous peine de poursuite, à la loi, à commencer par son principal concurrent, Marionnaud, situé sur la même avenue et qui continue lui à fermer à minuit...

Enfin, nous sommes demandeurs d'une négociation, dans un cadre territorial prévu par le Code du travail, réunissant la Mairie, le Préfet et les employeurs pour fixer, une bonne fois pour toute, sur la base de la législation, de la jurisprudence et de nos revendications, les règles en matière d'ouverture des commerces parisiens. C'est le seul moyen pour que les salariés-es cessent de faire les frais de la concurrence à laquelle se livrent les enseignes entre elles !

Sud commerces et services
13 rue d'Armaillé, 75017 Paris
sudcommerce@yahoo.fr